

————— **Rapport de recherche** —————

**Un profil des délinquantes membres de gangs
incarcérées dans des établissements
correctionnels fédéraux au Canada**

Le présent rapport est également disponible en anglais. This report is also available in English. It can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9. Pour obtenir d'autres exemplaires du présent rapport, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario), K1A 0P9

Un profil des délinquantes membres de gangs incarcérées dans des établissements correctionnels fédéraux au Canada

Andrew Mackenzie
et
Sara L. Johnson

Research Branch
Correctional Service of Canada

Avril 2003

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Mark Nafekh et Ben Vuong de leur aide dans l'obtention des données requises pour ce projet, et remercions tout particulièrement ce dernier d'avoir contribué à l'analyse. Kelley Blanchette nous a fait profiter de son expertise en ce qui concerne le programme des délinquantes, en plus de guider la rédaction du présent rapport et de réviser le texte; nous lui en sommes reconnaissants.

RÉSUMÉ

La question des délinquantes membres de gangs au Canada n'a pas fait l'objet de beaucoup de recherches. On ne connaît guère les caractéristiques de ces femmes, pas plus qu'on ne sait si elles se distinguent des autres délinquantes. Dans la présente étude, nous décrivons et comparons les délinquantes membres d'un gang et d'autres délinquantes n'appartenant pas à un gang afin de déterminer s'il existe des différences statistiquement significatives entre les deux groupes sur le plan des facteurs statiques et dynamiques, différences qui peuvent être liées à la participation à un gang.

Les données utilisées pour cette étude ont été extraites de la base de données automatisée du Service correctionnel du Canada, qui renferme des renseignements sur les délinquants. Nous avons réuni des données sur 37 femmes membres d'un gang qui ont purgé ou qui purgent actuellement une peine de ressort fédéral au Canada. Pour les besoins de la comparaison, les délinquantes membres d'un gang ont été appariées à des délinquantes n'appartenant pas à un gang en fonction du groupe d'âge et de la durée de la peine.

Vingt-neuf pour cent des délinquantes appartenant à un gang étaient autochtones contre 23 % des autres délinquantes. Comme les délinquantes étaient appariées sur le plan de l'âge, il n'y avait pas de différence entre groupes; toutefois, les membres des deux groupes étaient légèrement plus jeunes que l'ensemble de la population des délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral. Les données semblent indiquer une augmentation du nombre de délinquantes admises qui appartiennent à un gang, mais en réalité, ces dernières représentent moins de 6 % de l'ensemble des femmes admises.

On a constaté des différences significatives pour ce qui est des niveaux généraux de risque et de besoins, des types d'infractions et du classement selon le niveau de sécurité. Les délinquantes appartenant à un gang présentaient des niveaux de risque et de besoins sensiblement plus élevés que les femmes appariées. Elles étaient aussi

beaucoup plus susceptibles de présenter de grands besoins dans les domaines des fréquentations et de l'attitude. Elles tendent aussi, plus que les autres délinquantes, à être classées au niveau de sécurité maximale et moins que ces dernières à être classées au niveau de sécurité minimale. Pour ce qui est des antécédents d'infractions, elles risquent davantage que les membres du groupe témoin apparié d'avoir commis une infraction avec violence à l'adolescence et à l'âge adulte.

Une analyse comparative des facteurs de risque statiques et de risque dynamiques a été effectuée. La moitié des indicateurs statiques et dynamiques qu'on trouve dans la littérature actuelle révèlent des différences statistiquement significatives entre les deux groupes de délinquantes. Les facteurs importants montrent que les délinquantes appartenant à un gang risquent davantage d'attacher de l'importance à la consommation de substances intoxicantes, de ne pas respecter les biens publics et d'être en faveur de la violence instrumentale. Il y a aussi de plus fortes chances pour que leur situation de logement soit instable, qu'elles n'aient pas 10 ans de scolarité et qu'elles aient des antécédents de travail instables. Comparativement aux femmes n'appartenant pas à un gang, celles qui étaient membres d'un gang avaient moins de considération pour les autres, manquaient plus souvent de conscience sociale et étaient considérées comme impulsives, agressives et hostiles ainsi que peu tolérantes à la frustration. Chose peu étonnante, elles comptaient de plus lourds antécédents criminels et étaient plus susceptibles d'avoir subi la perte d'un être cher ou d'un membre de leur famille immédiate.

Dans l'ensemble, les résultats de cette étude révèlent que les délinquantes membres d'un gang sont agressives, antisociales et peu scolarisés et qu'elles n'ont pas beaucoup d'expérience de travail. Elles sont plus portées que les autres délinquantes à avoir eu des démêlés avec le système de justice pénale à cause d'infractions graves ou avec violence à l'adolescence et à l'âge adulte. Les différences significatives dans les

facteurs statiques et dynamiques qui se dégagent de cette étude permettront de mieux comprendre les aspects problématiques de la vie de ces délinquantes et, par conséquent, d'améliorer les méthodes de réadaptation, pour favoriser leur réinsertion sociale.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
RÉSUMÉ	ii
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES FIGURES	v
INTRODUCTION	1
MÉTHODE ET ÉCHANTILLON	5
RÉSULTATS	7
Tendances quant au nombre de délinquantes appartenant à un gang.....	7
Renseignements démographiques	8
Antécédents d'infractions.....	9
Niveau de sécurité	10
Risques, besoins et domaines de besoins.....	11
Indicateurs statiques et dynamiques que révèlent les recherches.....	13
Résumé	17
ANALYSE	19
BIBLIOGRAPHIE	21
ANNEXE A	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Proportion de femmes appartenant à un gang admises en vertu d'un mandat de dépôt dans un établissement fédéral au Canada 1995-1999	8
Figure 2 : Types d'infractions	10
Figure 3 : Classement selon le niveau de sécurité à l'admission	11
Figure 4 : Niveaux de risque et de besoins	12
Figure 5 : Pourcentage des délinquantes ayant un niveau élevé de besoins.....	13
Figure 6 : Indicateurs de la personnalité antisociale	16
Figure 7 : Autres facteurs statiques et dynamiques	17

INTRODUCTION

Ces dernières années, les gangs de rue sont devenus une préoccupation croissante pour le système de justice pénale canadien. Les crimes avec violence commis par de jeunes femmes au Canada suscitent aussi de plus en plus de crainte (Tremblay, 2000). La recherche récente effectuée aux États-Unis semble indiquer que les femmes appartenant à un gang se livrent à tout un éventail d'activités illégales, bien qu'en moins grand nombre que les hommes (Brotherton, 1996; Deschenes et Esbensen, 1999; Miller, 1998; Miller, 2001). Le Service correctionnel du Canada a adopté récemment une politique (Directive du commissaire n° 568-3) afin d'orienter la surveillance des membres de gangs (organisations criminelles) dans les établissements et dans la collectivité. Pour tenter de combattre l'appartenance à un gang, cette directive vise, entre autres, à traiter de certains aspects de la vie des délinquants qui ont contribué à leur participation initiale à un gang. Le présent rapport a pour objectif de tracer le profil de délinquantes appartenant à un gang et d'analyser les différences par rapport aux indicateurs statiques et dynamiques entre ces femmes et les délinquantes n'appartenant pas à un gang qui purgent une peine de ressort fédéral au Canada¹.

Très peu de femmes condamnées à l'incarcération dans un établissement fédéral appartiennent à un gang. On a en effet déterminé qu'entre novembre 1994 et novembre 2000, c'était le cas de 49 femmes purgeant une peine de ressort fédéral au Canada². Selon la Directive du commissaire n° 568-3, « l'appartenance ou l'association à une organisation criminelle doit être considérée comme un facteur de risque important lors de la prise de décision concernant un(e) délinquant(e) ». Cette directive a pour conséquence éventuelle d'accroître le niveau de sécurité lorsqu'il s'agit de membres d'un gang criminalisé clairement identifiés. Ainsi, les délinquantes

¹ Les délinquantes condamnées à une peine d'incarcération d'au moins deux ans purgent celle-ci sous responsabilité fédérale.

² La base de données automatisée du SCC a été mise en place en 1994. On peut moins se fier aux données sur les femmes appartenant à un gang antérieures à cette date.

qui font partie d'une organisation criminelle (gang) auront souvent tendance à dissimuler leur appartenance. Il est donc difficile de recenser de telles délinquantes lorsqu'elles sont incarcérées dans des établissements fédéraux.

La littérature sur la justice pénale renferme peu de recherches sur les délinquantes en général et sur les délinquantes appartenant à un gang en particulier. La plupart des études sont centrées sur les hommes appartenant à un gang, les auteurs considérant les femmes comme des complices ou des acolytes des hommes. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années qu'on s'intéresse davantage aux femmes dans le milieu de la justice pénale. Un dépouillement approfondi des recherches sur la participation des femmes à des gangs semble indiquer que plusieurs facteurs statiques et dynamiques sont associés à ce phénomène. La plupart des écrits examinés dans le cadre de la présente étude sont américains et portent principalement sur les gangs de rue afro-américains et latino-américains, même si l'on peut appliquer les concepts théoriques au contexte canadien. Au sein de la société canadienne, il y a aussi des groupes ethnoculturels qui connaissent plus de difficultés sur le plan socioéconomique. Vu la similarité entre les États-Unis et le Canada, les énoncés théoriques qu'on trouve dans les écrits sur les Américaines appartenant à des gangs devraient aussi s'appliquer au Canada. La principale mise en garde qu'il y a lieu de faire au sujet de l'utilisation de sources américaines vient du fait qu'on ne mentionne guère, dans ces écrits, les femmes autochtones qui appartiennent à un gang. Les Autochtones, c'est-à-dire le peuple indigène du Canada, connaissent non seulement plus de difficultés socioéconomiques (Grossman 1992; Harding, Kly et McDonald 1992; Patenaude, Wood et Griffiths 1992), mais ils sont aussi surreprésentés au sein de la population carcérale canadienne³. Presque tous les travaux américains portant sur le phénomène des gangs sont axés sur les groupes d'immigrants, notamment sur les gangs de rue afro-américains et latino-américains.

³ Les femmes autochtones forment plus de 20 % de la population carcérale de femmes au Canada tandis qu'elles ne correspondent qu'à 2,2 % de la population totale de Canadiennes.

Un nombre considérable de recherches semblent indiquer que la participation de femmes à des gangs peut s'expliquer de deux façons. Selon la première explication, l'appartenance à un gang constitue un moyen improvisé de surmonter les conditions socioéconomiques difficiles que connaissent les jeunes des classes défavorisées, ce qui rejoint les principes de la théorie de l'effort de Robert Merton (Chang, 1996; Felkenes et Becker, 1995; Laflin, 1996; Laidler et Hunt, 1997; Rosenbaum, 1996). À cause de la réalité de leur situation immédiate et du fait qu'un comportement légitime ne leur donne pas beaucoup d'occasions d'atteindre leur but, les jeunes de classes défavorisées improvisent en se tournant vers les gangs de rue et les activités illégales comme moyen de produire un revenu et d'atteindre leurs objectifs financiers. D'après la seconde explication, le gang représenterait, pour les jeunes qui viennent de foyers violents ou dysfonctionnels, une sorte de famille de substitution. En appartenant à un gang, les filles peuvent combler des besoins personnels auxquels leur famille ne satisfait pas (Campbell, 1990; Chesney-Lind, Sheldon et Joe, 1996; Deschenes et Esbensen, 1999; Miller, 1998; Nimmo, 2001). Les recherches semblent en effet indiquer que les filles membres d'un gang viennent souvent de foyers brisés ou en difficulté.

La participation de femmes à des gangs est souvent liée à leur sexualité. Elles fréquentent par exemple un membre du gang et sont obligées de porter des armes ou des drogues parce qu'elles risquent moins de se faire fouiller par des policiers (Campbell 1991; Curry 1998). D'autres études ont toutefois montré que les femmes membres d'un gang commettent le même genre d'actes criminels avec violence que les hommes, bien que moins fréquemment (Brotherton, 1996; Deschenes et Esbensen, 1999; Rosenbaum 1996). Bien que certaines semblent indiquer que les femmes ont l'occasion de commettre des actes criminels plus fréquemment et avec plus de violence, la plupart des études montrent que cela ne constitue pas la tendance dominante (Chang 1996; Chesney-Lind et coll., 1996; Laidler et Hunt 1997; Lurigio, Swartz et Chang 1998; Miller 1998). Il existe aussi une documentation officielle sur les gangs de rue composés uniquement de femmes (Brotherton, 1996; Curry, 1998). Toutefois, la plupart des recherches révèlent que les femmes appartiennent le plus

souvent à des gangs mixtes et que les gangs uniquement féminins sont extrêmement rares.

L'activité criminelle des femmes suscite une préoccupation croissante au Canada. D'après la littérature actuelle, plusieurs critères servent à distinguer les femmes membres d'un gang de celles qui n'appartiennent pas à un gang (Brotherton, 1995; Campbell, 1990; Chang, 1996; Curry, 1998; Deschenes et Esbensen, 1999; Lurigio et coll., 1998; Miller, 1998). La présente étude a pour but de décrire et de comparer les délinquantes appartenant à un gang et celles qui n'appartiennent pas à un gang afin de déterminer s'il existe des différences significatives quant aux facteurs statiques et dynamiques traduisant la participation à un gang. On peut ramener à sept catégories ou domaines principaux les indicateurs de la participation des femmes à un gang qui ressortent des recherches. Ces catégories sont les fréquentations ou l'interaction sociale, l'attitude, le fonctionnement dans la collectivité, l'emploi, les relations conjugales/familiales, l'orientation personnelle ou affective et la toxicomanie. Il s'agit des sept principaux domaines utilisés dans l'évaluation initiale des délinquants (EID) pour déterminer le niveau de risque et de besoins criminels d'un délinquant (Motiuk, 1997). Plus particulièrement, les recherches actuelles semblent indiquer que les délinquantes appartenant à un gang sont toxicomanes (Curry, 1998; Miller, 1998), présentent de nombreuses caractéristiques d'un comportement antisocial (Curry, 1998; Deschenes et Esbensen, 1999), appuient le recours à la violence (Deschenes et Esbensen, 1999), ont de la difficulté à prendre soin d'elles-mêmes [(c.-à-d. ont des antécédents d'emploi et de logement instables) (Curry, 1998; Lurigio et coll., 1998)] et viennent de foyers brisés ou instables (Brotherton, 1995; Chang, 1996; Campbell, 1990).

MÉTHODE ET ÉCHANTILLON

Nous comparons dans cette étude des délinquantes membres d'un gang à des délinquantes qui n'appartiennent pas à un gang par rapport aux indicateurs statiques et dynamiques. Les données employées pour cette étude ont été extraites de la base de données automatisée du Service correctionnel du Canada (Système de gestion des délinquants ou SGD). La plupart des données obtenues du SGD ont été tirées de l'évaluation initiale des délinquants (EID). Celle-ci comporte deux composantes principales, soit l'évaluation des facteurs statiques et l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD). Les indicateurs de l'appartenance à un gang examinés dans le cadre de ce projet proviennent de ces deux sources.

Pour les besoins de cette étude, les membres de gangs ont été recensés au moyen d'une information provenant de deux sources différentes, soit les données de gestion des cas et les données de sécurité. Une délinquante doit satisfaire à un des critères suivants pour être considérée comme membre d'un gang.

1. Information provenant d'une source fiable (autre membre du même gang ou membre d'un gang rival, ressources légitimes de la collectivité ou de l'établissement - exploitants d'entreprises et citoyens).
2. Renseignements policiers fournis en raison d'une association courante et observée avec d'autres membres connus d'un gang.
3. Preuve écrite, électronique ou photographique concrète qui montre ou qui laisse supposer que la personne appartient à un gang.
4. Aveu par la personne qu'elle appartient à un gang.
5. Arrestation durant la perpétration d'un acte criminel avec des membres connus d'un gang.
6. Participation de nature criminelle aux activités d'un gang.
7. Déclaration judiciaire établissant que la personne appartient à un gang.
8. Signe, tatouage ou accessoires communs ou symboliques indiquant l'appartenance à un gang.

D'après ces critères, 32 femmes ont été reconnues, au moyen de renseignements de sécurité, comme appartenant à un gang entre novembre 1994 et novembre 2000. On en a en outre recensé 27 autres au moyen de l'information provenant de l'évaluation initiale des délinquants (EID). Les deux sources ont permis d'identifier 10 membres d'un gang, tandis que pour 12 délinquantes, les données provenant de l'EID n'étaient pas suffisantes; il y avait donc 37 femmes appartenant à un gang pour lesquelles on possédait des données suffisantes pour cette étude.

L'information concernant l'appartenance à un type de gang était disponible pour 32 des 36 membres recensés. Ces données ont révélé qu'environ 35 % (11/32) des femmes sont affiliées à des gangs autochtones. Six femmes (c.-à-d. 19 %) étaient associées à des gangs asiatiques, et six autres (c.-à-d. 19 %) étaient membres de groupes traditionnels liés au crime organisé. Trois étaient membres de bandes de motards, et les six autres appartenaient à d'autres types de gangs (p. ex. : gangs de rue, groupes militant pour la suprématie blanche, organisations terroristes).

Un échantillon aléatoire apparié de délinquantes (délinquantes appartenant à un gang par opposition à délinquantes n'appartenant pas à un gang) a été utilisé aux fins d'analyse. Il a été possible d'apparier 36 membres d'un gang en fonction du groupe d'âge (cohortes de cinq ans) et de la durée de la peine. Les critères choisis ont empêché de faire correspondre les 37 femmes membres d'un gang à des délinquantes n'appartenant pas à un gang.

Un test du khi-carré (χ^2) a été utilisé pour déterminer l'importance statistique des différences entre les deux groupes par rapport aux variables dichotomiques, tandis que des tests t sur un échantillon indépendant ont servi à cerner l'importance statistique des différences entre les groupes par rapport aux variables continues.

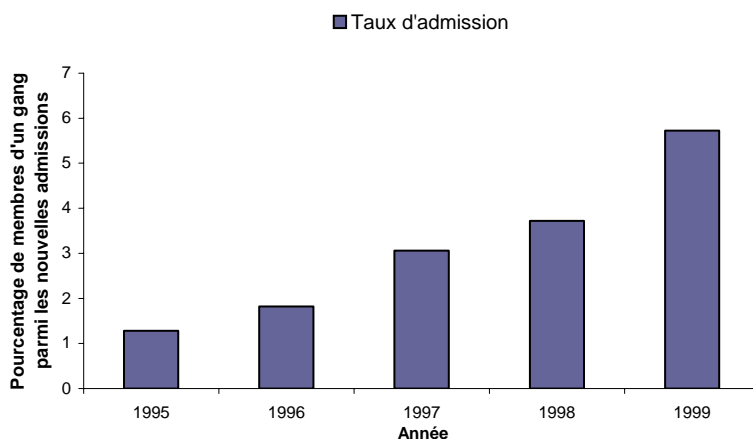
RÉSULTATS

Les résultats sont présentés en quatre sections. La première section présente les tendances quant au nombre de femmes membres d'un gang qui ont été admises dans un établissement fédéral, tandis que les trois autres sections renferment des comparaisons par rapport à diverses caractéristiques entre ces délinquantes et celles du groupe témoin.

Tendances quant au nombre de délinquantes appartenant à un gang

Afin de mettre en contexte le phénomène des femmes appartenant à un gang, il est indispensable de se pencher sur le nombre de femmes considérées comme membres d'un gang par rapport au nombre de femmes faisant partie de la population carcérale fédérale. Comme on peut le voir à la figure 1, le pourcentage d'admissions en vertu d'un mandat de dépôt pour les délinquantes appartenant à un gang comparé à celui de toutes les femmes admises dans un établissement correctionnel fédéral au Canada a augmenté entre 1995 et 1999, même si la proportion demeure très faible. Même au niveau le plus élevé, un peu moins de 6 % des délinquantes admises en vertu d'un mandat de dépôt appartenaient à un gang.

Figure 1 : Proportion de femmes appartenant à un gang admises en vertu d'un mandat de dépôt dans un établissement fédéral au Canada 1995-1999



Source : Profil des délinquantes membres d'un gang, Service correctionnel du Canada

Renseignements démographiques

En vue de produire un profil descriptif des délinquantes appartenant à un gang comparativement à un groupe apparié de délinquantes, nous avons examiné l'âge et l'origine raciale. Les délinquantes appartenant à un gang étaient âgées entre 20 et 67 ans, la moyenne s'établissant à 31,8 ans (ET = 10,5), tandis que les délinquantes n'appartenant pas à un gang qui formaient l'échantillon apparié étaient âgées entre 20 et 50 ans, la moyenne s'établissant à 31,7 ans (ET = 8,6). Bien que la répartition selon l'âge des membres d'un gang soit légèrement biaisée à cause d'une valeur extrême (67 ans), la moyenne pour les deux groupes était à peu près la même, soit environ 31 ans. Étant donné que le groupe d'âge est une des catégories utilisées pour faire correspondre les délinquantes, cette similarité n'est pas étonnante. Fait intéressant, l'âge moyen de ces délinquantes est inférieur à celui de l'ensemble des femmes incarcérées sous responsabilité fédérale, qui est de 34 ans. On constate aussi peu de différence entre les deux groupes pour ce qui est de l'âge à la première admission dans un établissement sous responsabilité fédérale ($\underline{m}_{\text{gang}} = 28,2$, $\underline{m}_{\text{autres}} = 28,4$).

Dans cette étude, les femmes autochtones étaient légèrement surreprésentées parmi les membres d'un gang. En effet, 29 % des femmes appartenant à un gang étaient autochtones, contre 22 % des femmes n'appartenant pas à un gang, mais cette différence n'est pas statistiquement significative. Signalons par ailleurs qu'environ 26 % de toutes les femmes purgeant une peine de ressort fédéral incarcérées en 2000 étaient d'ascendance autochtone.

Antécédents d'infractions

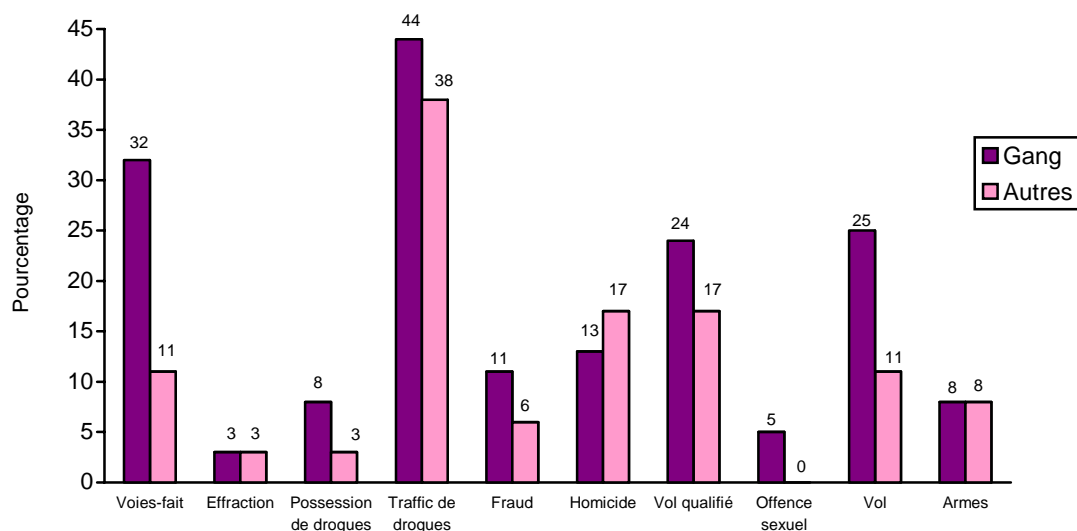
Nous avons examiné les infractions à l'origine de la peine actuelle et les infractions antérieures, y compris le genre d'infractions commises à l'adolescence. Beaucoup plus de membres d'un gang que d'autres délinquantes avaient commis des infractions figurant à l'annexe à l'adolescence (30 % contre 12 %); cette différence n'était pas statistiquement significative ($p = 0,07$). En général, les infractions figurant à l'annexe incluent les infractions avec violence et les infractions graves en matière de drogues.

Une comparaison entre les deux groupes pour ce qui est du recours à la violence à l'âge adulte a aussi produit des résultats intéressants. Les délinquantes membres d'un gang sont beaucoup plus susceptibles d'avoir été reconnues coupables d'une infraction avec violence (voies de fait/vol qualifié) que les délinquantes n'appartenant pas à un gang. Ce résultat était très significatif tant pour les infractions antérieures que pour les infractions à l'origine de la peine actuelle ($p = 0,02$).

Nous avons également comparé les membres d'un gang et les autres délinquantes pour ce qui est des types d'infractions à l'origine de la peine actuelle. Même s'il n'y avait pas de différences significatives entre les deux groupes, nous avons constaté des relations intéressantes. Étonnamment, les délinquantes n'appartenant pas à un gang affichent un pourcentage clairement plus élevé d'homicides. Cela est étonnant étant donné qu'on associe couramment les gangs à des activités de violence, même si les recherches semblent indiquer que les femmes ne jouent pas un rôle très important dans les actes de violence graves commis par des gangs, comme le meurtre (Miller,

2001). Il n'est toutefois pas étonnant de constater que les délinquantes appartenant à un gang ont, dans un pourcentage plus élevé, été condamnées pour voies de fait, trafic de drogues, possession de drogues, vol qualifié, infractions sexuelles et vol. La différence entre les membres d'un gang et les autres délinquantes n'était toutefois statistiquement significative que dans le cas des condamnations pour voies de fait à l'origine de la peine actuelle ($p < 0,05$). La figure 2 présente une ventilation des pourcentages pour les types d'infractions.

Figure 2 : Types d'infractions



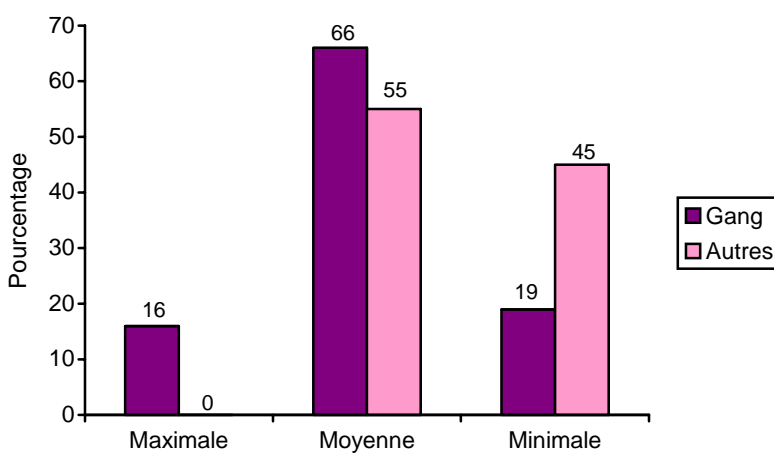
Source : Profil des délinquantes membres d'un gang, Service correctionnel du Canada

Niveau de sécurité

Nous avons examiné le placement selon le niveau de sécurité à l'admission pour chacune des délinquantes incluses dans les deux groupes. Nous avons constaté des différences statistiquement significatives entre les deux groupes. Les résultats semblent indiquer que les délinquantes appartenant à un gang sont plus susceptibles d'avoir un classement selon un niveau de sécurité plus élevé ($p < 0,01$). En effet, 16 % de ces délinquantes ont été classées au niveau de sécurité maximale, alors qu'aucune des autres délinquantes n'a été classée à ce niveau. On observe la même tendance

aux autres niveaux : 66 % des membres d'un gang ont été classés au niveau de sécurité moyenne, contre 55 % des délinquantes n'appartenant pas à un gang. Enfin, seulement 19 % des premières ont été classés au niveau de sécurité minimale à l'admission, contre 45 % des autres délinquantes. Les résultats sont résumés à la figure 3.

Figure 3 : Classement selon le niveau de sécurité à l'admission



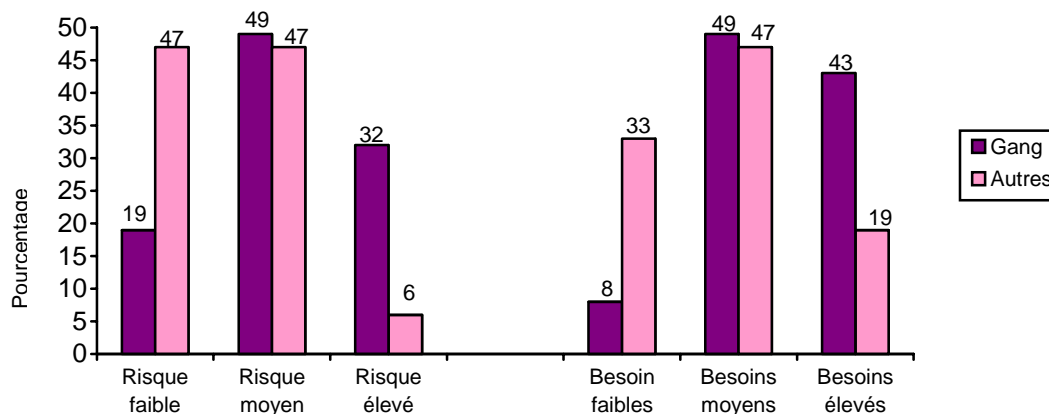
Source : Profil des délinquantes membres d'un gang, Service correctionnel du Canada

Risques, besoins et domaines de besoins

Lorsqu'un délinquant est admis dans un établissement fédéral, il est soumis à un processus initial comprenant une évaluation de ses niveaux de risque et de besoins qui sert à produire un plan correctionnel. Les délinquants sont classés selon qu'ils présentent un risque faible, un risque moyen ou un risque élevé et que leurs besoins sont faibles, moyens ou élevés. Une comparaison par rapport aux niveaux évalués de risque et de besoins devrait produire des éléments de preuve appuyant la notion selon laquelle les délinquantes qui appartiennent à un gang sont très différentes, sur divers plans, de celles qui n'appartiennent pas à un gang. Il n'est pas étonnant de constater que les délinquantes membres d'un gang affichent des niveaux de risque beaucoup plus élevés que les autres délinquantes (voir la figure 4). Plus de 30 % des

délinquantes appartenant à un gang admises dans un établissement fédéral sont considérées comme présentant un risque élevé, contre 6 % des autres délinquantes. Les premières ont aussi des niveaux beaucoup plus élevés de besoins. Ainsi, 43 % d'entre elles ont des besoins élevés contre 19 % des autres délinquantes. Il est aussi important de noter que relativement peu de délinquantes appartenant à un gang ont été jugées à faible risque (19 % contre 47 %) ou à faibles besoins (8 % contre 33 %) par rapport aux délinquantes n'appartenant pas à un gang.

Figure 4 : Niveaux de risque et de besoins

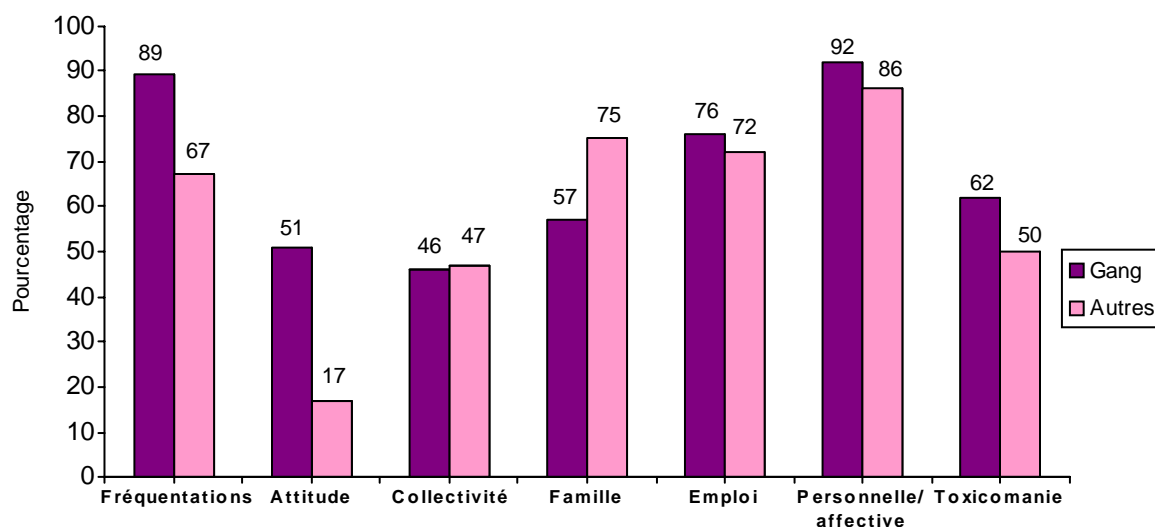


Source : Profil des délinquantes membres d'un gang, Service correctionnel du Canada

À l'étape du processus initial, les délinquants sont évalués en fonction d'une échelle à quatre points servant à déterminer leurs niveaux de besoins par rapport aux domaines suivants : fréquentations, attitude, fonctionnement dans la collectivité, relations familiales/conjugales, emploi, orientation personnelle/ affective et toxicomanie. Pour faciliter l'analyse et l'interprétation, nous avons ramené cette échelle à quatre points à deux catégories : niveau de besoins élevé ou faible/absent pour chacun des domaines. Nous avons constaté des différences statistiquement significatives entre les groupes ($p < 0,05$) pour deux des sept domaines. En effet, les délinquantes appartenant à un gang sont beaucoup plus susceptibles de présenter un niveau de besoins élevé dans les domaines des fréquentations et de l'attitude. Le fait qu'elles sont plus susceptibles d'afficher un niveau élevé de besoins dans le domaine des fréquentations n'est pas étonnant puisqu'elles sont membres d'un gang, mais le fait qu'il y a aussi des

différences significatives pour le domaine de l'attitude est important. Cette cote élevée pour le domaine de l'attitude indique qu'elles devront opérer un changement personnel marqué sur ce plan. Il y a aussi lieu de noter une différence considérable entre les membres d'un gang et les autres délinquantes pour ce qui est du domaine des relations familiales/conjugales. Toutefois, le résultat est le contraire de celui auquel on pourrait s'attendre; moins de délinquantes appartenant à un gang avaient un niveau élevé de besoins à cet égard (57 % contre 75 %, $p = 0,10$). La figure 5 présente un résumé des niveaux de besoins pour tous les domaines.

Figure 5 : Pourcentage des délinquantes ayant un niveau élevé de besoins



Source : Profil des délinquantes membres d'un gang, Service correctionnel du Canada

Indicateurs statiques et dynamiques que révèlent les recherches

Les indicateurs de participation à un gang qui ressortent des recherches sont résumés par rapport aux principaux domaines utilisés dans le processus d'évaluation initiale des délinquants. Des différences significatives entre les groupes ont été constatées pour les domaines suivants : attitude, fonctionnement dans la collectivité, emploi et orientation personnelle/affective. On trouvera à l'annexe A un tableau résumant tous les indicateurs statiques et dynamiques examinés dans cette étude.

Des recherches antérieures ont révélé qu'un pourcentage élevé de délinquants appartenant à un gang sont toxicomanes (Miller, 1998). Bien que les analyses ne révèlent aucune différence significative pour ce qui est d'une consommation abusive d'alcool ou de drogues, nous avons constaté des différences significatives entre le groupe des délinquantes appartenant à un gang et celui des délinquantes n'appartenant pas à un gang pour ce qui est de l'importance attachée à la consommation de substances intoxicantes. Environ le tiers des premières y attachaient de l'importance, contre seulement 6 % des secondes.

Plusieurs variables ont été employées pour examiner les différences entre les deux groupes sur le plan du comportement antisocial (Deschenes et Esbensen, 1999). Le domaine de l'attitude comprend deux variables pour lesquelles on constate des différences significatives entre les groupes. Nous reviendrons sur celles que nous avons constatées pour le domaine de l'orientation personnelle/affective. Les délinquantes appartenant à un gang sont plus susceptibles de ne pas respecter les biens publics que les autres délinquantes (17 % contre 3 %). De même, les premières sont plus susceptibles d'être en faveur de la violence instrumentale (33 % contre 3 %).

Certaines recherches ont révélé que les délinquants participant à un gang étaient plus susceptibles d'avoir une situation instable sur le plan du logement avant l'arrestation (Deschenes et Esbensen, 1999). Cette variable fait partie du domaine du fonctionnement dans la collectivité. Comme prévu, 51 % des délinquantes appartenant à un gang contre seulement 21 % des autres délinquantes avaient une situation instable sur le plan du logement avant l'arrestation ($p < 0,01$).

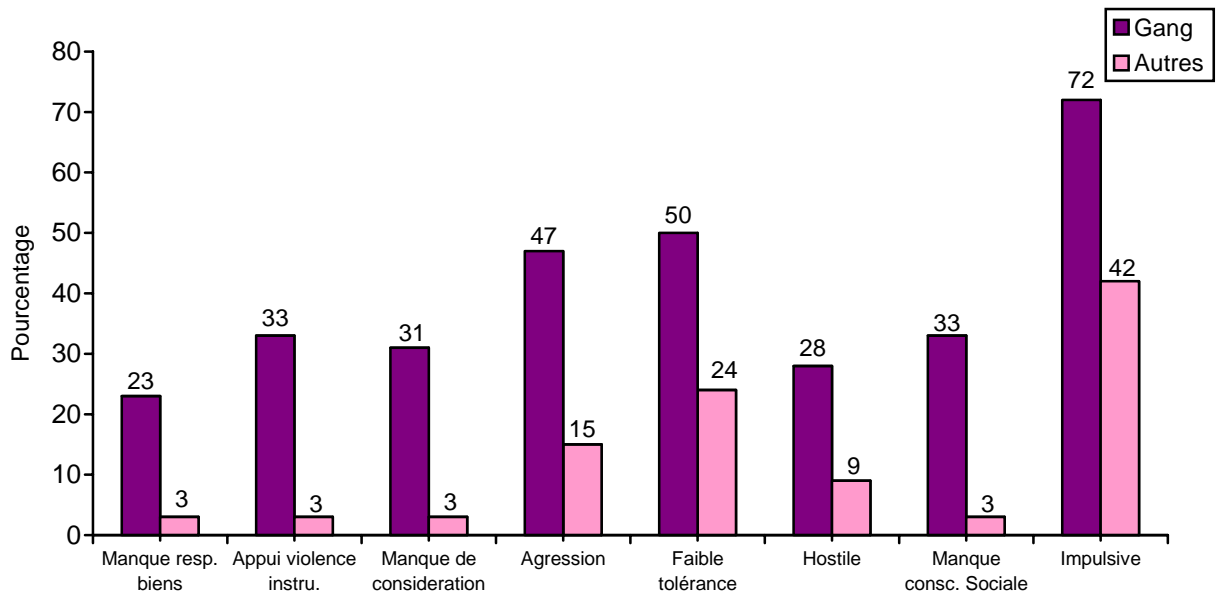
Les recherches révèlent également qu'un faible niveau de scolarité ou un manque d'orientation vers les études peut aussi être un indicateur de la participation à un gang (Chang, 1996; Curry, 1998; Lurigio et coll., 1998; Nimmo, 2001). Les résultats de la présente étude confirment cette constatation; en effet près de 70 % des délinquantes appartenant à un gang contre 39 % des autres délinquantes n'avaient pas 10 ans de scolarité. Le faible niveau de scolarité peut aussi expliquer pourquoi 77 % des

premières ont des antécédents de travail instables contre 48 % des secondes. Ces deux différences entre les groupes étaient statistiquement significatives ($p < 0,01$).

Les recherches sur la participation à un gang semblent également indiquer que les membres d'un gang sont plus susceptibles d'être impulsifs (Deschenes et Esbensen, 1999). La variable de l'impulsivité fait partie du domaine de l'orientation personnelle/affective, et les résultats actuels révèlent que les délinquantes appartenant à un gang sont beaucoup plus susceptibles d'être impulsives (72 % contre 42 %). En outre, les recherches semblent indiquer que les membres d'un gang risquent plus d'être socialement inaptes (Lurigio et coll., 1998). Pour vérifier cette hypothèse, nous avons examiné l'indicateur du « manque de conscience sociale ». Les résultats ont révélé que beaucoup plus de membres d'un gang que d'autres délinquantes manquaient de conscience sociale (33 % contre 3 %, $p < 0,001$).

Comme nous l'avons déjà signalé, plusieurs variables du domaine de l'orientation personnelle/affective sont incluses pour examiner les différences sur le plan du comportement antisocial. Nous avons constaté des différences significatives entre les deux groupes pour un certain nombre de variables, ce qui semble révéler que les membres d'un gang sont systématiquement antisociaux dans leurs attitudes et leur comportement. Comme le révèle la figure 6, les variables pour lesquelles il existe des différences significatives entre les groupes incluent le mépris des autres, l'agression, la faible tolérance à la frustration et les problèmes d'hostilité. Vu les différences statistiquement significatives entre les membres d'un gang et les autres délinquantes par rapport aux différentes mesures de comportement antisocial, il est clair que les premières ont plus besoin d'intervention pour ce qui est de leur comportement antisocial et de leurs attitudes.

Figure 6 : Indicateurs de la personnalité antisociale



Source: Profil des délinquantes membres d'un gang, Service correctionnel du Canada

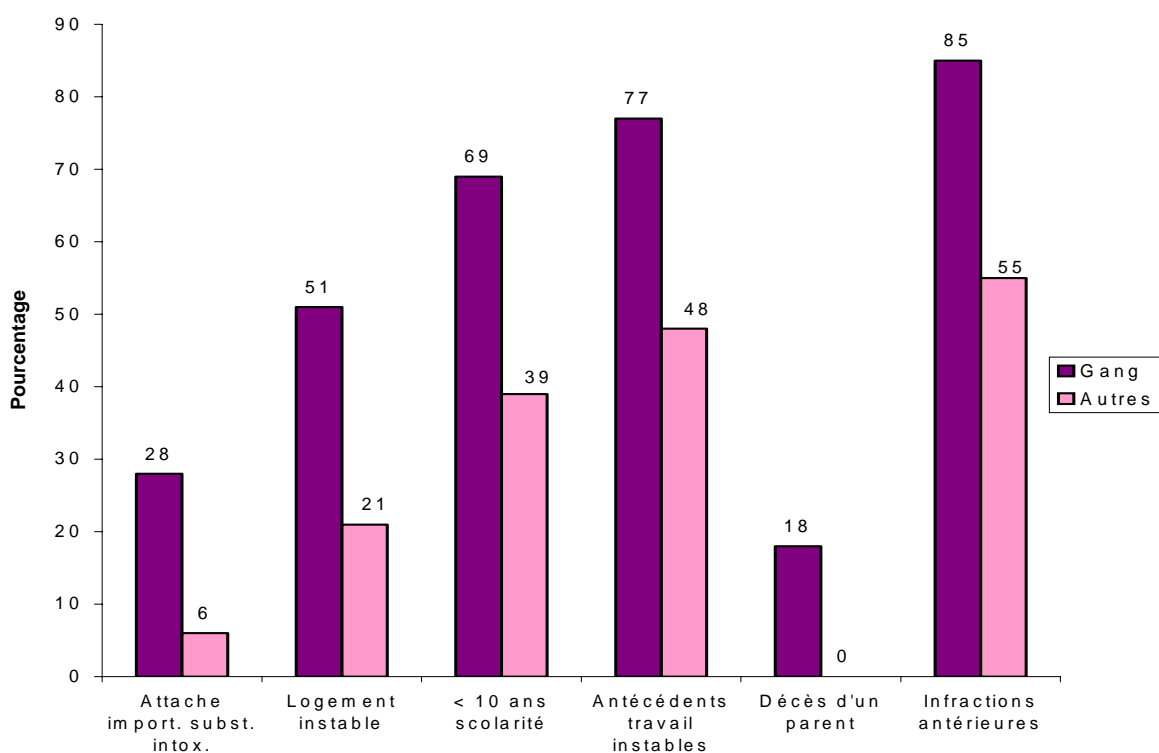
On suppose aussi que les membres d'un gang ont vécu des expériences négatives dans leur vie (Deschenes et Esbensen, 1999). Pour explorer cette hypothèse, nous avons comparé les groupes en fonction de la rupture récente d'une relation ou du décès d'un proche parent. Dix-sept pour cent des délinquantes appartenant à un gang avaient vécu une expérience de ce genre contre aucune de celles qui n'appartenaient pas à un gang.

Certaines recherches semblent indiquer qu'un autre facteur permettant de distinguer les membres d'un gang est celui des antécédents d'infractions (Miller, 1998). Les résultats de la présente étude révèlent que les délinquantes appartenant à un gang avaient commis des infractions antérieures dans une proportion beaucoup plus forte que les autres délinquantes (85 % contre 55 %).

Dans l'ensemble, 14 des 28 indicateurs d'une personnalité antisociale revêtent une importance significative, ce qui indiquerait une probabilité accrue de participation à un gang lorsque ces indicateurs sont présents. La figure 7 présente un résumé des variables explorées dans cette section. Il suffit d'examiner le tableau des indicateurs que renferme l'annexe A pour bien voir que les délinquantes membres d'un gang sont

plus portées à présenter les caractéristiques personnelles/affectives indiquées pour presque tous les indicateurs. Si nous avons pu appairer et analyser un échantillon plus nombreux, le nombre d'indicateurs significatifs aurait sans doute été plus élevé.

Figure 7: Autres facteurs statiques et dynamiques



Source: Profil des délinquantes membres d'un gang, Service correctionnel du Canada

Résumé

Nous avons apparié les participantes à cette étude afin d'assurer la similarité quant à l'âge et la durée de la peine. L'analyse a révélé de nombreuses différences entre les délinquantes appartenant à un gang et les autres délinquantes pour ce qui est des niveaux évalués de risque et de besoins, des types d'infractions, du recours à la violence à l'adolescence et à l'âge adulte, du classement selon le niveau de sécurité à l'admission et des indicateurs statiques et dynamiques proposés dans la littérature. Les délinquantes appartenant à un gang sont beaucoup plus susceptibles de présenter

un grand nombre des indicateurs suggérés de participation à un gang, surtout les variables servant à évaluer la présence de caractéristiques d'une personnalité antisociale. Ces femmes sont plus portées à afficher des niveaux élevés de risque et de besoins, à avoir commis des infractions avec violence et à être classées à des niveaux de sécurité supérieurs. Dans l'ensemble, ces résultats montrent qu'il existe de nombreuses différences importantes entre les délinquantes appartenant à un gang et les autres délinquantes pour ce qui est des indicateurs statiques et dynamiques examinés dans cette étude.

ANALYSE

La présente étude avait pour but de décrire et de comparer les délinquantes appartenant à un gang et les délinquantes n'appartenant pas à un gang pour déterminer s'il est possible de distinguer les deux groupes en fonction des critères proposés indiquant la participation à un gang. Nous avons effectivement constaté des différences significatives entre les groupes par rapport à un grand nombre des indicateurs proposés dans la littérature (principalement américaine). Dans l'ensemble, l'image des délinquantes appartenant à un gang qui se dégage des résultats est celle de femmes agressives et antisociales, peu scolarisées et ayant des antécédents d'emploi instables, qui ont déjà eu des démêlés avec le système de justice pénale pour avoir commis des infractions graves ou avec violence à l'adolescence et à l'âge adulte. Lorsqu'elles sont admises dans des établissements fédéraux, ces femmes présentent, d'après les évaluations, des niveaux de risque et de besoins supérieurs. Les femmes mêlées à des gangs sont aussi classées à un niveau de sécurité plus élevé à l'admission. Les données semblent indiquer que ces cotes de sécurité supérieures résultent tant de leurs indicateurs statiques et dynamiques que de leur appartenance à un gang. En outre, la Directive du commissaire n° 568-3 précise que les risques associés à l'appartenance à un gang entrent en ligne de compte dans les recommandations sur le niveau de sécurité. Quelle que soit la cause, le fait est que les différences entre les deux groupes sont très significatives.

Cette étude avait pour but de cerner les indicateurs éventuels d'appartenance à un gang pour tenter d'orienter l'évaluation des délinquantes appartenant à un gang, de déterminer l'intervention pertinente et de favoriser leur réinsertion sociale.

D'après les résultats de la présente étude, le traitement des attitudes antisociales constitue une grande priorité en ce qui concerne les délinquantes membres d'un gang. Ces femmes semblent aussi avoir grandement besoin d'un rattrapage scolaire et d'une formation professionnelle. Il faudra toutefois poursuivre les recherches pour déterminer les meilleures façons d'assurer des services à ces délinquantes durant leur

incarcération et après leur mise en liberté. Il faudra tenir compte, dans toutes les interventions qui leur sont destinées, de l'appartenance à un gang et des facteurs de réceptivité qui s'y rapportent.

Il importe de rappeler que le nombre de délinquantes appartenant à un gang qui sont incarcérées dans les établissements fédéraux canadiens est relativement faible, même s'il se peut que d'autres femmes n'aient pas été recensées et, par conséquent, n'aient pas été incluses dans cette étude. L'appartenance à un gang constituerait dans l'ensemble un défi d'envergure relativement restreinte pour la gestion des détenues.

BIBLIOGRAPHIE

- Brotherton, D. C. (1996). « 'Smartness,' 'Toughness,' and 'Autonomy': Drug Use in the Context of Gang Female Delinquency », *Journal of Drug Issues*, v. 26, n° 1, pp. 261-277.
- Campbell, A. (1991). *The Girls in the Gang*, Cambridge MA, Basil Blackwell Inc.
- Campbell, A. (1990). « On the Invisibility of the Female Delinquent Peer Group », *Women and Criminal Justice*, v. 2, n° 1, pp. 41-63.
- Chang, J. (1996). « A Comparative Study of Female Gang and Non-Gang Members in Chicago », *Journal of Gang Research*, v. 4, n° 1, pp. 9-17.
- Chesney-Lind, M., Randall G. S. et Joe, K. A. (1996). « Girls, Delinquency and Gang Membership », dans Huff Ronald C. (éd.) *Gangs in America*, Thousand Oaks CA, Sage Publications, pp. 185-204.
- Curry, D. C. (1998). « Female Gang Involvement », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, v. 35, n° 1, pp. 100-118.
- Deschenes, E. E. et Esbensen, F. A. (1999). « Violence and Gangs: Gender Differences in Perceptions and Behavior », *Journal of Quantitative Criminology*, v. 15, n° 1, pp. 63-96.
- Felkenes, G. K. et Becker, H. K. (1995). « Female Gang Members: A Growing Issue for Policy Makers », *Journal of Gang Research*, v. 2, n° 4, pp. 1-10.
- Grossman, M.G. (1992). « Two Perspectives on Aboriginal Female Suicides in Custody », *Canadian Journal of Criminology*, v. 34, n° 3-4, pp. 403-415.
- Harding, J., Kly, Y. et MacDonald, D. (1992). *Overcoming Systematic Discrimination Against Aboriginal People in Saskatchewan: Brief to the Indian Justice Review Committee and the Metis Justice Review Committee*, Regina, Saskatchewan, University of Regina School of Human Justice.
- Lafin, M. (1996). « Girl Gangs », *Law and Order*, v. 44, n° 3, pp. 87-89.
- Laidler, K. A.J. et Hunt, G. (1997). « Violence and Social Organization in Female Gangs », *Social Justice*, v. 24, n° 4, pp. 148-169.
- Lurigio, A. J., Swartz, J. A. et Chang, J. (1998). « A Descriptive and Comparative Analysis of Female Gang Members », *Journal of Gang Research*, v. 5, n° 4, pp. 23-33.
- Miller, J. (1998). « Gender and Victimization Risk Among Young Women in Gangs », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, v. 35, n° 4, pp. 429-453.

- Miller, J. (2001). *One of the Guys: Girls, Gangs, and Gender*, New York, NY, Oxford University Press.
- Motiuk, L. (1997). « Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants », *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 1.
- Nimmo (2001). « The 'Invisible' Gang Members: A Report on Female Gang Affiliation in Winnipeg », Canadian Centre for Policy Alternatives, Winnipeg, MB.
- Patenaude, A.L., Wood, D. S. et Griffiths, C. T. (1992). « Indigenous Peoples in the Canadian Correctional System: Critical Issues and Prospects for 'Localized' Corrections », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 8, n° 2, pp. 114-136.
- Rosenbaum, J. L. (1996). « A Violent Few: Gang Girls in the California Youth Authority », *Journal of Gang Research*, vol. 3, n° 3, pp. 17-23.
- Tremblay, S. (2000). « Statistique de la criminalité au Canada », *Centre canadien de la statistique juridique : Juristat*, vol. 20, n° 5.

ANNEXE A

Facteurs de risque liés à la participation des délinquantes à un gang d'après de la littérature

Domaine	Indicateur	Gang %	Autres %	Prob. de χ^2
Fréquences	Isolement social?	22,2	25,0	ns
Attitude	Attache de l'importance à la consommation de drogues et d'alcool?	27,8	6,1	0,02
	Ne respecte pas les biens publics?	22,9	3,0	0,02
	<i>Ne respecte pas les biens commerciaux?</i>	17,1	3,0	0,06
	En faveur de la violence instrumentale?	33,3	3,1	0,00
Fonctionnement dans la collectivité	Logement instable?	51,4	21,2	0,01
	Difficulté à régler les factures?	50,0	46,9	ns
	Dettes en souffrance?	33,3	37,5	ns
Emploi	Moins de 10 ans de scolarité?	69,4	39,4	0,01
	Trouve qu'il est difficile d'apprendre?	22,2	21,2	ns
	A des troubles d'apprentissage?	11,4	9,1	ns
	A des antécédents de travail instables?	77,1	48,5	0,01
	N'a pas d'antécédents de travail?	38,9	21,2	ns
	A touché un salaire insuffisant?	27,8	33,3	ns
Relations familiales/conjugales	Actuellement célibataire?	55,6	54,6	ns
Orientation personnelle/affective	Relations familiales problématiques?	41,7	40,6	ns
	Manque de considération pour les autres?	30,6	3,0	0,01
	Manque de conscience sociale?	33,3	3,0	0,00
	Impulsivité?	72,2	42,4	0,01
	Agressivité?	47,2	15,2	0,00
	A de la difficulté à régler des conflits?	62,9	60,6	ns
	Faible tolérance à la frustration?	50,0	24,2	0,03
	Hostilité?	27,8	9,1	0,05
Déficiences mentales?	2,9	6,1	ns	
Toxicomanie	Consommation abusive d'alcool?	52,8	42,4	ns
	Consommation abusive de drogues?	66,7	48,5	ns
Suicide	Rupture d'une relation, décès d'un proche parent?	17,7	0,0	0,01
Gravité des infractions	Infractions antérieures?	85,3	54,6	0,01

Note. Le gras indique que les variables sont significatives au moins au niveau de 0,05.
L'italique indique que les variables se rapprochent du niveau de signification (entre 0,05 et 0,10).

ANNEXE A (suite)

Autres facteurs possibles de risque liés à la participation des délinquantes à un gang

Indicateur	Gang %	Autres %	χ^2
Domaine des fréquentations jugé problématique?	89,2	66,7	0,02
Domaine de l'attitude jugé problématique?	51,4	16,7	0,00
Domaine du fonctionnement dans la collectivité jugé problématique?	46,0	47,2	ns
Domaine de l'emploi jugé problématique?	75,7	72,2	ns
<i>Domaine des relations familiales jugé problématique?</i>	<i>56,8</i>	<i>75,0</i>	<i>0,10</i>
Domaine de l'orientation personnelle/affective jugé problématique?	91,9	86,1	ns
Domaine de la toxicomanie jugé problématique?	62,2	50,0	ns
Voies de fait?	32,4	11,1	0,03
Introduction par effraction?	2,7	2,8	ns
Possession de drogues?	8,1	2,8	ns
Trafic de drogues?	37,8	44,4	ns
Fraude?	10,8	5,6	ns
Homicide?	13,5	16,7	ns
Vol qualifié?	24,3	16,7	ns
Infraction sexuelle?	5,4	0,0	ns
Vol?	24,3	11,1	ns
Armes?	8,1	8,3	ns
<i>Condamnations pour infractions figurant à l'annexe à l'adolescence?</i>	<i>30,3</i>	<i>12,1</i>	<i>0,07</i>
Infraction avec violence par le passé? (voies de fait, vol qualifié)	41,2	12,1	0,01
Infraction avec violence à l'origine de la peine actuelle? (voies de fait, vol qualifié)	55,9	21,2	0,00
Infraction avec violence à l'origine de la peine actuelle? (toutes les infractions avec violence)	37,5	25,0	ns
Classée au niveau de sécurité maximale?	15,6	0,00	0,01
Classée au niveau de sécurité moyenne?	65,6	54,6	
Classée au niveau de sécurité minimale?	18,8	45,5	

Note. Le gras indique que les variables sont significatives au moins au niveau de 0,05.

L'italique indique que les variables se rapprochent du niveau de signification (entre 0,05 et 0,10).